

S.O.S. LANCE PAR LES ASSOCIATIONS DES DROITS DE L'HOMME DU SUD-MANIEMA.

Le Réseau des Associations de Défense de Droits de l'Homme du Sud-Maniema (RADHOSMA) émet un signal de détresse suite au spectacle de l'augmentation des tracasseries et de l'injustice.

Les autorités politico-administratives, les hommes en uniforme (militaires et policiers), certains services dont le département des services de renseignement (DSR) ainsi que quelques individus, marche sur le cadavre de la volonté du législateur congolais en violant avec répugnance les Droits et Libertés fondamentaux des citoyens par leurs actes souvent impunis.

Nous déplorons surtout le fait que les actes soient commis sans honte, sans crainte ni remords et leur illégalité, leur irrégularité ne les interpellent même pas. Il y a un danger pour la population obligée à supporter le répétition de la criminalité sans dire mot.

Qu'est ce que l'élevage de la population a fait pour être volé, raflé, extorqué par les hommes en uniformes le jour comme la nuit lors de signification des invitations, convocations (avec escorte), de l'exécution des mandats d'amener voire lors des descentes des commissions d'enquête...) ?

Les chèvres ne respirent plus et cessent dès lors d'être une économie parce que pourchassées et capturées par les hommes en uniforme sans titre ni droits.

Le scénario est aussi scandaleux lorsque ces inciviques vont en mission de service ou en déplacement des troupes ; ils obligent leurs victimes, propriétaires des vélos, à changer de direction ou à aller au-delà de leur destination de surcroît sans même négocier donc par force. Pourquoi les militaires et policiers ne marchent plus à pied comme cela est parfois exigé dans leur formation ?

Ces mêmes inciviques et parfois le D.S.R. vont jusqu'à saisir illégalement les panneaux solaires sous prétexte qu'il y aurait des plaignants des panneaux perdus et

qui n'ont jamais été retrouvés depuis que les recherches ont commencé. On cherche toujours à extorquer, à rançonner, à évincer.

Des arrestations arbitraires sans document, sans plaignant par abus du pouvoir ou d'autorité, sur trafic d'influence et détournement de la force publique à des fins privées, suivies des tortures et exécutions sommaires et extrajudiciaires.

La faute n'est plus personnelle, mais familiale, collective pour augmenter le nombre des chèvres.

Enfin, les autorités politico-administratives, militaires et judiciaires profitent de l'ignorance de la population pour l'exploiter.

Dans une même affaire, la raison appartient tour à tour au plus offrant. C'est vraiment du mercantilisme de la justice ; elle constitue une marchandise. D'où les autorités ne tranchent plus définitivement parce que les conflits deviennent source d'enrichissement.

Le constat est donc amer et décevant, car les autorités appelées à sécuriser les personnes et leurs biens ne savent pas assister leurs victimes. Elles abandonnent leurs missions et c'est l'insécurité qui prédomine.

Les militaires deviennent des éleveurs, vendeurs et surtout consommateurs des chèvres qu'ils trouvent dans des voies malhonnêtes. Plutôt que la présence des militaires soulage, au contraire, elle insécurise la population des villages visités. Le coût de vie à KASONGO devient très dur, car les vélos, **«ANIMAL PROTEGE»** sont pourchassés par des militaires. Alors c'est la famine. Les gens ne jouissent plus du plaisir ou de liberté de disposer des biens. La collectivisation de la faute et des sanctions et par ricochet le non-respect des droits de l'homme et de la personne humaine, opprimée, torturée.

Devant tout cet éventail, la conséquence est nette et claire : même si les armes se sont tues, il n'y a pas de paix durable, il y a le bruit des bottes.

C'est pourquoi, les ONGDH mettent en garde toute autorité et toute personne qui se sent de près ou de loin concernée par cette alerte.

Nous sommes au courant de tout ce que vous croyez faire dans l'ombre et déplorons le manque de volonté de certaines personnes qui commettent ces forfaits sciemment. **Trop c'est trop.**

Ces actes ignobles perpétrés de manière permanente et flagrante ne valorisent pas la personne humaine. La population continue à souffrir des tracasseries en plus de la guerre. C'est pourquoi nous faisons cette alerte, car un silence de notre part justifierait une complicité dans la commission de ces cas insupportables.

C'est en conformité à l'esprit des lettres du chef de département de la justice, réforme institutionnelle et droits humains n° RCD/DGR/DH/217/1.B/99 du 03 mars 1999, du Procureur de la République n° 578/PRO78/01/SEC/2001 du 09 juin 2001 et n° 008/PR./RTE/SEC/2001 du 16 août 2001 et enfin celle du Procureur Général n° 408/PG.028/SEC/2001 du 30 octobre 2001 que ces associations se voient obligées de dénoncer les violations susmentionnées.

Fait à Kasongo, le 31 janvier 2002.

Pour le Réseau des associations de Défense des Droits de l'Homme (RADHOSMA)

1° Gilbert SENGAMALI KIPAKA

Attaché judiciaire au CDJP

2° Conseil national des Droits de l'homme

en ISLAM (CONADHI)

MOUSSA MADOUA/ Président

3° HAKI ZA BIN ADAMU (H.B.M.)

MOUSSA RAMAZANI/ Président

4° Association africaine des Droits de l'Homme (ASADHO)

. ARKAM ZAKUANI / Président.

Extrait des **Notes de voyage au Sud-Maniema**. Mars 2002.

Zacharie KASONGO LUKONGO.

Etudiant à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève.